



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

vg

P.V. PETI 05

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 03 décembre 2015

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 28 octobre 2015 et de la réunion du 16 novembre 2015
2. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique

Demande de pétition publique 581 - Bewaffnung des Sicherheitspersonals : Tragen einer Schusswaffe, von kugelsicheren Westen, Handschellen, Schlagstöcken

Demande de pétition publique 582 - Contre le terrorisme

Demande de pétition publique 583 - Géint Knupperten a Feierwierk vu Privatpersounen zu Silvester

Demande de pétition publique 584 - Nee zur Burka

Demande de pétition publique 585 - Fir de Punktesystem als Bewertung an der Formation professionnelle (DT; DAP; CCP) erëm anzeféieren
3. Examen d'une nouvelle pétition ordinaire

Pétition 586 - Demande d'autorisation de dashcam légalement en voiture
4. Suivi des pétitions en cours d'instruction
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt, M. Alex Bodry remplaçant Mme Cécile Hemmen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. David Wagner

Mme Vera Haas-Geleijnsky, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Max Hahn, Mme Cécile Hemmen

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

D'entrée un représentant du groupe DP demande à ce que dorénavant les réunions de la Commission des Pétitions soient convoquées dans un délai raisonnable, une convocation à brève échéance, en l'occurrence deux jours avant la réunion, risquant de perturber l'organisation des travaux.

M. le Président répond que des circonstances exceptionnelles étaient à l'origine de la convocation en question et qu'un soin particulier sera apporté à la gestion du calendrier des réunions de la Commission qui, malheureusement, ne dispose pas d'une plage fixe.

*

1. **Adoption des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 28 octobre 2015 et de la réunion du 16 novembre 2015**

Les projets de procès-verbal sous objet sont adoptés à l'unanimité.

*

En vue du suivi à réserver à la pétition publique 507 - Eis Kanner sinn zu allem fähig. Fir e richtegt a professionellt Schwammeléieren an der Grondschoul, les procès-verbaux sous objet seront transmis, aux fins qu'il appartiendra, au Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et aux auteurs de la pétition.

2. **Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique**

Demande de pétition publique 581 - Bewaffnung des Sicherheitspersonals : Tragen einer Schusswaffe, von kugelsicheren Westen, Handschellen, Schlagstöcken

La Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 581.

Demande de pétition publique 582 - Contre le terrorisme

Le langage désobligeant du pétitionnaire envers les réfugiés amène la Commission à se prononcer unanimement contre la recevabilité de la demande de pétition publique 582.

Demande de pétition publique 583 - Géint Knupperten a Feierwierk vu Privatpersounen zu Silvester

En présence de la pétition publique 475 - Géint Feierwierkskierper a Knupperten zu Silvester, déposée par la même auteure le 31.12.2014, la Commission invoque l'article 155bis (3) du Règlement de la Chambre selon lequel une pétition publique introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction

Dans l'hypothèse d'un nouveau dépôt de la pétition après le 31.12.2015, la Commission émet d'ores et déjà un avis positif quant à la recevabilité.

Demande de pétition publique 584 - Nee zur Burka

En présence de la pétition publique 531 - Loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, déposée le 29.07.2015, la Commission invoque l'article 155bis (3) du Règlement de la Chambre selon lequel une pétition publique introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

La Commission émet un avis négatif quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 584.

Demande de pétition publique 585 - Fir de Punktesystem als Bewertung an der Formation professionelle (DT; DAP; CCP) erëm anzeféieren

La Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 585.

3. **Examen d'une nouvelle pétition ordinaire**

Pétition 586 – Demande d'autorisation de dashcam légalement en voiture

M. le Président explique que l'auteur de la pétition publique 528 - Demande d'autorisation de dashcam légalement en voiture, avait manqué le délai prévu pour se prononcer sur une poursuite éventuelle de l'instruction de sa pétition. Voilà pourquoi le pétitionnaire a introduit la pétition ordinaire 586, cette pratique étant conforme au Règlement de la Chambre.

La Commission décide de saisir le Ministre des Communications et des Médias et le Ministre de la Justice en vue d'une prise de position.

4. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**

Pétition publique 531 - Loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public

Pétition publique 554 - Pour sécuriser la voie publique - Changement de vitesse

Les pétitions publiques sous objet n'ayant pas atteint le seuil de 4.500 signatures nécessaires à l'organisation d'un débat public, leurs auteurs ont demandé d'en poursuivre l'instruction sous forme de pétitions ordinaires.

La pétition 531 sera transmise au Ministre de la Justice en vue d'une prise de position.

La pétition 554 sera transmise au Ministre du Développement durable et des Infrastructures en vue d'une prise de position.

Prises de position gouvernementales

Pétition 290 - Contre les nuisances excessives aux environs de la station émettrice de RTL à Marnach

La prise de position du Premier Ministre, Ministre des Communications et des Médias du 17.11.2015 sera transmise aux pétitionnaires.

La Commission décide de clôturer la pétition une fois que CLT-UFA aura arrêté toute transmission sur le site de Marnach et que ce dernier aura été démantelé.

Pétition 506 - Pétition n° 506 – Contre l'insécurité au Luxembourg

La prise de position du Ministre de la Sécurité intérieure du 27.11.2015 sur la réaction du pétitionnaire face à la réponse du Ministre sera transmise au pétitionnaire. Par ailleurs, l'instruction de la pétition est à considérer comme étant close.

Pétition 519 - Pour que les emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite deviennent nominatifs dans les quartiers résidentiels

La prise de position du Ministre du Développement durable et des Infrastructures du 13.11.2015 sera transmise au pétitionnaire. Sans réaction de sa part dans un délai de deux mois, l'instruction sera clôturée.

Pétition 520 - Pour que les amendes pour les personnes non autorisées qui stationnent sur les emplacements pour "Personnes à mobilité réduite" soient alourdies

La prise de position du Ministre du Développement durable et des Infrastructures du 13.11.2015 sera transmise au pétitionnaire. Sans réaction de sa part dans un délai de deux mois, l'instruction sera clôturée.

Pétition 527 - Problème des droits d'enregistrement et de transcription en cas de donation en ligne directe.

La prise de position du Ministre des Finances du 20.11.2015 sur la réaction du pétitionnaire face à la réponse du Ministre sera transmise au pétitionnaire. Par ailleurs, l'instruction de la pétition est à considérer comme étant close.

Pétition 534 - Pour une interdiction de fumer sur les terrasses de café et de restaurant, et sur les quais de gare.

La prise de position de la Ministre de la Santé et du Ministre du Développement durable et des Infrastructures du 27.11.2015 sera transmise au pétitionnaire. Sans réaction de sa part dans un délai de deux mois, l'instruction sera clôturée.

Pétition 558 - Pour la mise en place d'une véritable agence d'homologation de véhicules, dénuée de laxisme vis-à-vis des constructeurs automobiles

La prise de position du Ministre du Développement durable et des Infrastructures du 27.11.2015 sera transmise au pétitionnaire. Sans réaction de sa part dans un délai de deux mois, l'instruction sera clôturée.

Prises de position des pétitionnaires

Pétition 529 Pour un paiement des salaires et pensions des Fonctionnaires de l'Etat au choix de la personne concernée

Pétition 532 Maintenir le pouvoir d'achat des pensionnés par le mécanisme de l'ajustement des pensions et de l'index

Il sera demandé au pétitionnaire de présenter sous forme structurée ses courriels du 20.11.2015 envoyés en réaction aux prises de position gouvernementales.

Pétition 556 - Pour la levée du blocus étasunien contre Cuba, le démantèlement de la base navale étasunienne de Guantanamo et la restitution du territoire à Cuba

Suite à la lettre du pétitionnaire du 26.11.2015, la Commission décide de clôturer la pétition 556.

*

Pétition 343 - Mariage homosexuel - Demande d'abandon, dans l'intérêt de l'enfant, des projets de loi n° 6172 et 6568 ouvrant le mariage, l'adoption et la pma aux couples de même sexe, ou, sinon, d'organisation d'un référendum constitutionnel populaire

En mains le jugement rendu en date du 16 novembre 2015 par le Tribunal administratif dans l'affaire du recours formé par l'association Initiative Schutz fir d'Kand et consorts, Luxembourg, contre une décision de la Commission des Pétitions de la Chambre des Députés en matière de pétitions (voir courrier électronique du 19.11.2015), la Commission retient ce qui suit :

Le tribunal, en se basant sur les anciens articles 154 et 155 du Règlement de la Chambre en vigueur au moment de la naissance du litige, annule la non prise en compte des signatures sur papier lors de la validation du nombre total de signatures de la pétition 343.

Au vu du raisonnement juridique du tribunal fondé sur les anciens articles 154 et 155, les pétitionnaires n'obtiennent pas le droit à un débat public, ce dernier n'étant pas prévu par l'ancien Règlement.

Partant, la Commission des Pétitions recommande de ne pas relever appel.

5. **Divers**

M. le Président signale que, sous réserve de la validation par la Commission, le nombre de signatures de la pétition publique 567 - Pour une meilleure prise en charge de la maladie de Lyme, a dépassé le seuil de 4.500, requis en vue de l'organisation d'un débat public.

Luxembourg, le 11 décembre 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président,
Marco Schank